



# IZTAPALAPA • MÉXICO

# 2019 CONFERENCIA

# OIDP

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE 2019

Iztapalapa, Mexico. 10 décembre 2019

16h15 – 19h35

### Délégations participantes :

- Mairie d'Iztapalapa - Présidence
- Mairie de Barcelone – Secrétaire Général
- Secrétariat technique OIDP
- Enda ECOPOP – OIDP Afrique
- OIDP Argentine
- Chambre Municipale de Lisbonne
- CGLU CISDPDH
- CGLU secrétariat mondial
- Comité de Participation de Chihuahua
- Commune de Cocody
- IDDECO COPARMEX
- Gouvernement Autonome de La Paz
- Mairie de Xalapa
- Mairie de Matola
- Mairie de Milange
- Office de Consultation Publique – Montréal
- Ollin AC
- Participatory Governance Initiative, Arizona State University
- The Participatory Budgeting Project
- Université Nationale de Rosario
- Ville de Grenoble
- Ville de Metz
- Ville de Nanterre
- Mairie de Mandlazaki
- Centre d'Études Sociales - Université de Coimbra
- Mairie de Luhwindya
- Arkemetría social
- Gouvernement de Nariño
- Conseil Départemental de l'Aude
- Generalitat de Catalunya



- Ville de Sousse
- Gouvernement de l'Etat de Jalisco
- Conseil Départemental de Kaolack, Sénégal
- Réseau Sénégalais des Collectivités Territoriales Pour le Budget Participatif

*Bien que programmée à 15h30, la session n'a finalement débuté qu'à 16h15 en raison de la préparation de la salle et du retard des sessions antérieures.*

**Clara Brugada Molina**, maire d'Iztapalapa et **présidente** de l'OIDP, ouvre la session en saluant les membres de l'assemblée et remerciant les participants d'avoir donné vie à la conférence ces trois jours. Elle affirme que l'objectif principal de l'Assemblée est d'adopter un plan de travail utile, efficace, bien discuté et consensuel. Elle souhaite que l'assemblée soit agile et profonde. Elle informe que la session dispose d'une traduction simultanée en portugais. Elle passe la parole au secrétaire général.

**Marc Serra Solé**, conseiller à la mairie de Barcelone et secrétaire général de l'OIDP, prend la parole en affirmant que la conférence fut un succès en terme de participation, mobilisation et de qualité des contenus et débats. Il remercie le travail de la maire d'Iztapalapa et de toutes les équipes impliquées dans le succès de cette conférence. Concernant l'assemblée, il présente les deux principaux défis : l'adoption d'un plan de travail et la discussion sur la gouvernance de l'OIDP. Il espère également que les débats soient pertinents.

La **présidente** cède la parole au secrétariat technique afin qu'il lise l'ordre du jour.

**Adrià Duarte, secrétaire technique** lit l'ordre du jour :

- Lecture des accords de l'Assemblée Générale de 2018
- Rapports de gestion de la présidence, du secrétariat technique et des antennes régionales
- Discussion autour de la gouvernance du réseau
- Discussion et adoption du plan de travail pour 2020
- Discussion et adoption de la déclaration finale de la conférence
- Autres sujets
- Clôture de l'Assemblée

De même, le secrétaire technique rappelle que la documentation de l'assemblée est disponible à l'entrée ou bien dans un fichier en ligne envoyé aux participants.

### **1) Accords de l'Assemblée Générale 2018**

La **présidente** cède la parole au secrétaire technique pour que soient lus les accords votés lors de l'assemblée générale en 2018 :

- Adoption de l'Agenda pour la Démocratie Locale



- Adoption d'une déclaration contre la répression des élus locaux qui, dans de nombreux pays, sont persécutés pour des raisons politiques.
- A été approuvé la renonciation à octroyer une personnalité juridique propre à l'OIGDP et le fait de laisser son fonctionnement au sein de CGLU.
- A été approuvé le maintien de l'Assemblée Générale comme organe souverain suprême du réseau
- A été approuvé que les collectivités locales (les villes) détiennent le rôle principal en terme de leadership ausein de l'OIGDP
- A été approuvé l'établissement des villes ou membres promoteurs pour co-diriger le réseau
- A été approuvé que les membres promoteurs forment le comité coordinateur qui garde la fonction de direction de l'OIGDP entre les assemblées.
- Se aprobó el establecimiento de las ciudades o miembros promotores para co-liderar la red
- Election d'Iztapalapa pour la présidence de l'OIGDP pour 2019

La **présidente** demande si quelqu'un a une question ou souhaite une précision quant à ces accords de 2018.

**Camilo Romero**, gouverneur de Nariño en Colombie, demande un éclaircissement concernant le deuxième point qui fait référence aux élus locaux persécutés.

Le **secrétaire technique** explique que plusieurs participants à l'Assemblée de 2018 ont demandé à ce que soit rédigée une déclaration politique en défense aux élus qui, dans de nombreux pays, souffrent de persécutions non pas pour des crimes dont ils sont coupables mais plutôt en raison de constructions judiciaires contre des adversaire politiques. Il explique que cette déclaration n'a pas été rédigée de façon concrète mais qu'un appel à se solidariser à été fait et que les participants ont voté en faveur. Il explique qu'à CGLU ou au sein d'autres forum mondiaux, il existe cette volonté de dénoncer ces cas.

**Camilo Romero** demande à ce que soit maintenue cette déclaration.

### 1) Présentation des rapports de gestion

**Clara Brugada** explique qu'en Novembre 2018 Iztapalapa a pris la présidence de l'OIGDP et se sont mis en contact avec le secrétariat général. Ils ont aussi décidé d'élaborer collaborativement, avec tous les membres, l'agenda de la conférence. L'OIGDP a été diffusé au niveau mexicain; en milieu d'année une conférence nationale a été organisée afin de faire connaître l'événement de décembre, de nombreux maires ont participés, de même que le secrétaire général à travers Skype. Une autre rencontre a eu lieu en octobre, cette fois-ci avec des gouvernements, activistes et spécialistes en lien avec la conférence. La majeures tâches de la présidence a consisté en l'organisation de la conférence qui a impliqué un grand travail en amont, elle explique qu'il reste toutefois l'évaluation de la conférence à réaliser à posteriori. Enfin, la présidence dit assumer le travail de systématisation de tous les contenus de la conférence et leur diffusion.



**Marc Serra** explique qu'en tant qu'élu de la mairie de Barcelone, il a assumé la fonction de secrétaire général de l'OIDP en juillet 2019, se substituant à Fernando Pindado. Il félicite et remercie son prédécesseur pour tout le travail accompli, déclenchant les applaudissements des membres de l'assemblée, et informe qu'il continue de travailler avec Fernando Pindado. Il affirme savoir qu'il ne part pas de zéro, qu'un grand travail a été accompli lors de la conférence de Barcelone qui a résulté sur l'adoption de l'Agenda pour la Démocratie Locale, un document complet qui se doit d'être la base du travail de l'OIDP.

Il fait ressortir deux grandes priorités : 1) améliorer la coordination avec CGLU, en ce sens a été organisé une réunion avec Emilia Saiz, secrétaire générale de CGLU, lors de laquelle ils se sont accordés sur la nécessité de travailler conjointement. L'OIDP doit profiter de la force de CGLU pour que notre agenda ait plus d'impact, être prédécesseur du mouvement mondial en terme de démocratie et participation ; 2) préoccupation pour dynamiser le réseau au delà de la conférence, importance du débat sur la gouvernance et plus spécifiquement du rôle des membres promoteurs. Il cède la parole au secrétaire technique.

**Adrià Duarte** présente le rapport de gestion du secrétariat technique de 2019 articulé autour de quatre aspects : le prix OIDP, les activités, le statut des membres et l'état financier du secrétariat technique.

Cette année a été organisé la XIIIème édition du Prix OIDP, lors de laquelle 28 candidatures ont été présentées. Le prix s'articule en deux étapes d'évaluation, la première ouverte à tous les membres à travers la plateforme ParticipateOIDP et la seconde à travers un jury international prestigieux. Avec ce prix, l'OIDP reconnaît et diffuse les bonnes pratiques, et cherche à ce que ses membres entre en contact.

Concernant les événements, faisant référence à ce que le secrétaire général a indiqué précédemment, l'OIDP cherche à participer à des conférences et à co-organiser des sessions avec ses membres. Il mentionne aussi deux projets de travail : la création, avec CGLU et International IDEA, d'un *toolkit* d'évaluation démocratique pour les collectivités locales ; le projet Villes Pilotes de Métropoles, conjointement aux villes de Córdoba (Argentine), Barcelone, Montréal et Madrid. Le secrétariat technique participe activement à ces projets.

En ce qui concerne le statut de membre, il rappelle qu'il existe trois types de membres : les promoteurs, les partenaires et les collaborateurs. Les promoteurs, créés lors de l'AG de 2018, font partis du comité de direction et apportent des fonds nécessaires au fonctionnement du secrétariat technique, il s'agit de Grenoble, Montréal et Valongo conjointement à Barcelone, secrétaire générale.

Les partenaires sont les collectivités locales et régionales, les collaborateurs sont les associations de la société civile et centres de recherche. Il présente également les informations quant aux nouveaux membres, disponibles de manière détaillées dans le rapport de gestion.

Enfin, il présente le budget du secrétariat technique de 2019 avec des revenus de 90 000€ grâce aux apports de Barcelone, Montréal, Grenoble, Valongo et du secrétariat mondial de CGLU.

**Bachir Kanouté** présente le rapport de gestion de l'OIDP Afrique et félicite aussi Iztapalapa et le secrétariat technique. Depuis l'OIDP Afrique, ils ont développé différents types d'activités pendant l'année afin de faire ressortir des bonnes pratiques, les diffuser et sensibiliser les collectivités locales aux budgets participatifs, le gouvernement local ou même les ODD. Certaines de ces actions ont



consisté en : session de formation des accompagnateurs dans le cadre du suivi anti-corrupcion au Sénégal avec 24 participants ; la formation internationale aux budgets participatifs au Sénégal avec 18 participants ; une formation des dirigeants locaux à Tunis avec ONU-HABITAT ; deux formations sur les budgets participatifs en Côte d'Ivoire ; la conférence sur les bonnes pratiques locales au Sénégal qui a permis l'identification des 30 meilleures pratiques avec 2000 participants, la cérémonie de remise des prix aura lieu le 19 décembre prochain ; CGLU Afrique et l'Union Africaine aimeraient organiser un événement du même type au niveau continental.

Concernant la question de l'influence et de l'impact, nous défendons une meilleure législation pour la décentralisation et profitons ainsi de chaque occasion pour impacter les gouvernements nationaux. En mars, a eu lieu un atelier à Abidjan autour de la carte africaine de la décentralisation, en soutien aux collectivités locales du milieu francophone. A Tunis, une conférence sur la jeunesse, le vivre ensemble a également été utilisée pour plaider en faveur de la décentralisation, de la transparence et de la mise en oeuvre de la démocratie participative comme outils permettant aux collectivités locales de faire face aux difficultés des populations.

Dans le cadre de l'assemblée de l'ONU HABITAT à Nairobi, un événement de networking sur la démocratie participative a aussi été organisé.

Au total, l'antenne africaine a disposé d'un budget de 127 000€ provenant de divers associés. Pour 2020, les grands défis qui se présentent sont la croissance et la consolidation de l'antenne, la nécessité de se doter d'une organisation politique pour que l'orientation politique en défense de la décentralisation et de la démocratie politique se trouve dans un contexte favorable de la part des autorités en raison de la montée des extrêmes, des migrations et autres phénomènes. Il est nécessaire de renforcer la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des collectivités locales. Des sessions de formations continueront à être organisées, dans de nouveaux pays. Quant à l'organisation politique, l'idée est de diviser l'antenne africaine en cinq sous régions qui éliront un ou une maire pour présider, ces cinq élus choisiront à leur tour un ou une maire pour présider l'antenne complète OIDP Afrique, nous espérons que cette organisation soit mise en place dans le cadre de la conférence 2020.

**Jaime Juaneda** exprime ses remerciements à son tour et montre sa satisfaction quant à sa possibilité de présenter, pour la deuxième année consécutive, le rapport de gestion de l'antenne argentine. Il explique que 2019 s'est révélée une année complexe du fait que l'Argentine ait vécu des élections à tous les niveaux, de l'Etat au niveau municipal, ce qui a empêché l'organisation d'événements au niveau institutionnel. Il rappelle le projet des villes pilotes de Metropolis mentionné par le secrétariat technique et explique qu'une assistance a été portée à trois municipalités de Cordoba. ARrio Tercero pour mettre en place le suffrage unique pour le renouvellement des autorités de voisinage ; à Estación Juárez Celman pour sensibiliser les agents publics et organisations sociales aux ODD ; et à la Municipalité de La Falda pour la formation des centres de voisinage.

Par ailleurs, l'antenne OIDP Argentine s'est chargée de diffuser le travail de l'observatoire à travers diverses activités et réunions tel que la Journée Métropolitaine, lors de laquelle a été organisé un atelier de travail pour la territorialisation des ODD, a été diffusé la convocation au prix de bonnes pratiques, le 221ème congrès des entités de voisins. Nous travaillons maintenant avec 13 autres villes de 7 provinces différentes pour rendre l'OIDP Argentine plus formel, et deux entités universitaires.



## 1) Gouvernance de l'Observatoire

### 3.1 Antennes régionales

La **présidente** donne la parole au secrétaire général pour un premier angle de réflexion générale. Le secrétariat général rappelle que les antennes sont nées pour dynamiser le réseau à un niveau étatique ou régional, apporter de nouveaux membres, organiser des débats et activités. Au vu des interventions précédentes, il est clair qu'un grand travail a été effectué, que ces antennes consistent en des outils importants qui aident à faire croître l'organisation dans un cadre régional, il manque toutefois de la coordination, sûrement du fait de la distance. Il nous faut mieux nous organiser à deux niveaux, d'un côté renforcer le leadership des collectivités locales et de l'autre, faire avancer et élargir les antennes. Néanmoins, il ne doit pas incomber au secrétariat général de faire l'arbitre et de décider qui est en charge de l'antenne. C'est au niveau étatique ou régional que doivent s'établir les mécanismes pour agrandir les nouvelles antennes, les membres d'un même territoire doivent s'auto-organiser.

**Claudia Guzmán**, présidente de IDDECO-COPARMEX, réitère l'offre présentée lors de l'assemblée de 2018 pour accueillir une antenne OIDP Mexique. IDDECO souhaite faciliter les ressources nécessaires aux publications, à générer des contenus à diffuser et offre son réseau au Mexique et dans d'autres pays tels que le Guatemala, le Salvador ou la Colombie.

Le **secrétaire général** réitère que la direction des antennes doit revenir aux collectivités locales, et remercie l'offre d'IDDECO. Il encourage tous les membres à discuter préalablement aux assemblées et d'arriver avec des propositions consensuelles.

**Clara Brugada** annonce qu'Iztapalapa est aussi intéressé en une antenne OIDP Mexique et appelle les autres membres mexicains à initier un processus pour la mise en place de la structure, du fait que de nombreuses municipalités sont intéressées.

**Diego García**, directeur général de la Participation Citoyenne du Gouvernement de la ville de Guadalajara, annonce que tant son gouvernement que celui de l'Etat de Jalisco sont intéressés pour la tenue de l'antenne OIDP Mexique.

**Claudia Guzmán** souhaite que soit revu l'accord adopté en 2018 concernant la direction des antennes régionales. Elle plaide pour que les organisations de la société civile puisse être incluses dans la structure de direction des antennes régionales, et insiste pour la création d'une antenne OIDP Mexique.

**Camilo Romero** prévient qu'il ne reste que 20 jours de mandat aux collectivités locales et régionales colombiennes mais qu'il est tout de même fondamental d'établir une antenne colombienne. Il garantit que divers gouvernements locaux sont intéressés, tels que Villavicencio, Medellín ou encore Bogotá, et que la société civile pourra aussi être mobilisée.

**Antonio Hernández**, directeur de l'Institut Distrital de la Participation et Action Communale de Bogotá, se montre également intéressé pour mettre en place une antenne colombienne et transférera cette information au gouvernement entrant.

**Rodrigo Soliz** de la Municipalité de la Paz, Bolivie, propose que le secrétariat technique établisse des critères pour la mise en place des antennes régionales dans chaque pays ou région.



**Diana Dajer** de Policéntrico, organisation de la société civile en Colombie, célèbre le leadership de Nariño et l'initiative de créer une antenne colombienne, elle offre de collaborer.

**Jorge Carvajal** d'Arkemetría Social, de Mexico, signale qu'une pratique intéressante de gouvernance est la multisectorialité, qu'il ne s'agisse pas uniquement d'une collectivité locale qui dirige mais aussi les organisations de la société civile afin d'assurer une meilleure continuité face aux changements politiques.

**Jaime Juaneda** s'ajoute à ce qui a été dit précédemment et affirme que l'OIDP Argentine tend à une gouvernance mixte tout en respectant le leadership des collectivités locales mais en incluant les acteurs de la société civile pour garantir une lña continuité et les ressources nécessaires.

**Andrés Falck** de Coglobal, sud de l'Espagne, signale que l'OIDP a connu un boom ces 4-5 dernières années, qu'il s'agit d'un outil intéressant qui permet d'aider à promouvoir les politiques participatives. Il pense que cela est dû au modèle de gouvernance existant avec les présidences rotatoires qui permettent une pluralité des territoire et idéologique. Concernant les antennes régionales, il encourage le secrétariat technique à définir un modèle semblable au réseau au niveau international qui pourrait s'appliquer à chaque territoire, et maintenir le rôle des organisations de la société civile qui, comme le montre les apports au plan de travail, sont les membres les plus actifs.

**Thomas Scuderi**, ville de Metz, France, rappelle que dans son pays de plus en plus de villes tendent à mettre en place des expériences de démocratie participative et qu'il serait très intéressant d'avoir une antenne française, mais ne pense pas qu'il s'agisse du moment adéquat pour en décider sinon pour lancer un processus de débat entre les villes françaises, qui plus est 2020 étant l'année des élections locales.

**Marc Serra** signale que jusqu'à présent il y a eu deux débats, le premier concernant la complémentarité entre le leadership des collectivités locales et la participation des organisations de la société civile dans les antennes régionales. Il propose de maintenir et de tendre vers cette position adoptée en 2018 et demande si quelqu'un s'y oppose, ce n'est pas le cas.

Le deuxième débat concerne l'élection de la collectivité en charge de l'antenne régionale. Il propose que des débats soient organisés au niveau des membres d'un Etat ou d'une région et d'apporter une proposition concrète et négociée aux secrétariats technique et général, avec le soutien minimum de la majorité simple des membres d'une région. Il demand si cette proposition paraît bien.

Il rappelle que les pays dans lesquels ont émergé des propositions pour créer des antennes sont : le Mexique, la Colombie, l'argentine, la Bolivie, la France et le Portugal à travers le Réseau des Autarcies Participatives dirigé par Valongo. Nous pouvons nous féliciter de cet intérêt.

La **présidente** rappelle les deux accords votés :

**ACCORD 1**: les antennes sont dirigées par les collectivités locales mais cherchent la participation active des organisations de la société civile.

**ACCORD 2**: pour établir de nouvelles antennes, des procédures de dialogue au niveau étatique ou régional doivent être instaurés et une candidature formelle doit être présentée au secrétariat général avec le soutien de la majorité simple des membres de l'état ou de la région.



**Calisto Cossa**, maire de Matola, Mozambique, souhaite partager une réflexion : si l’OIDP est le réseau mondial, les antennes régionales ne devraient pas s’appeler OIDP plus le nom du pays, mais plutôt Observatoires Nationaux de la Démocratie Participative.

**Bachir Kanouté**, OIDP Afrique, il réitère que dans une organisation pour la démocratie participative, toutes les procédures devraient venir du bas vers le haut, donc identifier les villes qui mettent en place des expériences de participation citoyenne et ainsi créer des réseaux au niveau étatique puis continental.

### 3.2 Membres promoteurs

**Marc Serra**, en revenant aux accords de l’assemblée de 2018, il rappelle que la figure de membre promoteur a été créé avec l’idée de partager la direction, de générer un travail au-delà de la conférence. Ces derniers mois, nous avons discuté avec les villes intéressées, mais il a été difficile d’avancer. Avant d’aborder des cas spécifiques, il est proposé de clarifier les fonctions des membres promoteurs qui composent le comité de pilotage avec la présidence et le secrétariat général. Il leur est demandé de participer à deux réunions annuelles, pas nécessairement en personne, il leur est demandé de valider les nouveaux membres et les nouvelles antennes, et de suivre la mise en œuvre du plan de travail. Il leur est également demandé de diriger chacun un groupe de travail basé sur les intérêts de chaque ville.

**Diego García** demande si, en surveillant la mise en œuvre du plan de travail, il fait référence à l’évaluation.

**Marc Serra** souligne que la responsabilité incombe à l’Assemblée générale mais il serait nécessaire que, pendant l’année, le plan de travail soit suivi par le comité de pilotage.

**Jean Jacques Yapo** de la délégation ivoirienne, demande comment un membre devient ville promotrice.

**Marc Serra** répond qu’il faut le proposer formellement au Secrétariat Général, tout au long de 2019 trois ont été confirmé : Valongo au Portugal, Grenoble en France et Montréal au Canada.

**Dominique Ollivier** présidente de l’OCPM Montréal, explique qu’ils ne sont promoteurs que depuis un mois, après l’avoir confirmé auprès de l’administration montréalaise, divers districts veulent mettre en œuvre le budget participatif, mais pour l’OCPM la priorité est la participation sans exclusion, en référence à la conférence de 2017, c’est-à-dire penser à des outils pour favoriser la participation des groupes exclus et annonce que d’ici 2020 ils veulent organiser une activité en association avec l’OIDP sur ce sujet.

**Pascal Clouaire**, conseiller de Grenoble, souligne qu’ils participent depuis quelques années à l’OIDP qui leur a été très utile et qu’ils sont fiers de contribuer financièrement et en ressources humaines. L’OIDP ne peut pas vivre uniquement de la contribution de Barcelone et encourage d’autres villes à soutenir l’OIDP avec des ressources économiques, humaines ou autres, comme le fera leur ville.

**Marc Serra**, au nom du maire de Valongo **José Manuel Ribeiro** qui n’a pas pu assister à l’Assemblée, il réitère l’engagement de la ville portugaise en tant que ville promotrice.



**Jean Jacques Yapo** il comprend de l'intervention de M. Clouaire que les membres promoteurs contribuent à dynamiser l'action de l'OIDP, et il craint que seules les villes disposant de ressources économiques puissent être promotrices. Il encouragerait le maintien de certaines personnalités éminentes au sein du comité directeur.

**Marc Serra** souligne le risque d'engendrer un débat sur une confusion et invite M. Clouaire à clarifier ce point.

**Pascal Clouaire** remercie pour cette question et propose de s'exprimer clairement sur ce sujet. Il affirme qu'il n'y a pas de relation stricte entre contribution économique et statut de membre promoteur, car il faut parler entre égaux, et les contextes de chaque ville ne sont pas les mêmes. Toutes les villes sont les bienvenues, mais nous nous devons également de comprendre que l'OIDP ne peut pas fonctionner sans ressources, toutes les villes participant à l'Assemblée de l'OIDP doivent participer pour faciliter le fonctionnement de l'OIDP en fonction de leurs possibilités respectives. En revanche, si une ville souhaite partager ses expériences, elle peut le faire sans avoir le statut de ville promotrice, tout le monde est invité à partager ses expériences et à participer aux activités de l'OIDP.

Actuellement, l'OIDP ne fonctionne que grâce aux contributions financières et humaines de la Mairie de Barcelone, et depuis cette année grâce à d'autres villes. ces dernières ne recherchent pas un privilège mais aident à soutenir le réseau, il attire l'attention sur le reste des membres pour apporter des contributions et pour que l'OIDP puisse fonctionner.

**Dominique Ollivier** à l'assemblée de Montréal nous avons discuté de la façon d'organiser plus d'activités tout au long de l'année et survient alors la question des ressources, nous invitons d'autres membres à partager des ressources pour pouvoir mener à bien ces activités.

**Baba NDIAYE** du Conseil départemental de Kaolack, Sénégal, propose de bien définir qui peut être un membre promoteur et souligne que dans d'autres organisations internationales, il existe des systèmes de contribution basés sur les ressources des membres et, par exemple, en fonction du niveau de revenu de chaque pays. A titre d'exemple, un réseau auquel participent 200 membres, payant en moyenne 1000 € chacun, ceux des pays européens paient 1700 euros et les pays africains paient environ 400 euros chacun.

**Bachir Kanouté** rappelle que lors de l'assemblée de 2018, la relation entre les membres promoteurs et la contribution de l'argent a été établie, ce qui a généré beaucoup d'inconfort, car nous avons parlé de démocratie participative, d'égalité, mais il semblait que ceux qui avaient de l'argent dirigeraient et ceux qui n'avaient pas de ressources. Comme M. Ndiaye, il propose d'ouvrir la porte aux cotisations pour obtenir des ressources, en plus des contributions volontaires. Concernant les apports en nature, il demande qu'il soit clair qu'ils soient toujours orientés vers le plan de travail approuvé collectivement. Il demande au secrétariat technique de rédiger un document précisant ce qu'est une ville promotrice afin d'éviter ces malentendus.

**Diego Fernández**, de Grenoble, apporte une vision technique, être membre promoteur ne signifie pas un privilège mais un engagement, une charge de travail plus importante pour l'équipe technique du réseau et une contribution économique des ressources de la ville à l'intérêt commun du réseau. Être promoteur ne donne pas plus de droits, tous les membres participent à égalité à l'Assemblée générale, cela ne sert qu'à contribuer au progrès.



La **présidente** demande à ce que les interventions soient plus brèves du fait du retard accumulé sur l'ordre du jour.

**Marc Serra** souligne qu'un débat intéressant a été ouvert, probablement répétitif par rapport aux années précédentes, mais que nous devrions le clôturer. En ce qui concerne les membres promoteurs, un engagement au travail est sollicité, cela n'oblige pas à apporter une contribution économique, il leur est demandé de participer activement au comité de direction et d'animer un groupe de travail. Le débat sur les cotisations est important, mais il doit être laissé à l'écart du débat sur les promoteurs afin de ne pas générer ces gènes. En ce qui concerne les contributions, pour être plus adroit, un modèle avec peu, mais des quantités importantes, est plus réalisable qu'un système complexe avec de petites quantités. Il propose de le centraliser par le biais du secrétariat technique.

Il encourage les villes qui se proposent d'être des promoteurs à se manifester. Nous aurions comme point de départ Iztapalapa, Cocody, Barcelone, Grenoble, Montréal, Valongo.

Villes proposées :

Guadalajara (Mexique), Bogotá (à l'exception de la ratification avec le nouveau gouvernement), Rosario.

**Calisto Cossa**, le critère ne peut pas seulement consister dans le désir d'une ville, car tout le monde voudra l'être, il faut passer en revue l'histoire des conférences, les débats, la déclaration de Matola explicite très bien comment les membres doivent apporter leur contribution. Nous devons profiter de l'expérience des présidents de l'OIDP, de ceux qui ont organisé la conférence pour renforcer l'organisation.

**Bachir Kanouté** propose que nous rédigeons une note conceptuelle sur ce que signifie être un membre promoteur et appelle les villes intéressées à se manifester.

**Pascal Clouaire** les questions qui ont émergé dans ce débat ont déjà été soulevées à Barcelone et à Montréal, il est d'accord sur le fait qu'il faille bien définir cette figure et propose un groupe de travail pour le mettre par écrit, une décision finale ne peut pas être prise lors de cette assemblée.

**Marc Serra** récapitule le débat et souligne que nous devons prendre note de ces villes qui souhaitent s'ajouter, mais en attendant des décisions claires et formelles de ces villes. Il propose que ce soit par une lettre du ou de la maire que cet intérêt pour être une ville promotrice doit être formalisé, ce qui ne signifie rien de plus qu'une ville qui s'engage pour une plus grande disponibilité et un plus grand travail.

**Camilo Romero** demande à ce que Nariño soit inclus, au même titre que Bogotá.

**ACCORD 3**: pour formaliser un nouveau membre promoteur, il doit envoyer une lettre officielle du maire au secrétariat général.

### 3.3 Leadership politique

**Marc Serra** propose que, dans la même ligne de partage de la direction politique, la présidence soit formée de deux maire. Présidence composée de deux coprésidents: le ou la responsable politique de la ville organisant la conférence de l'année en cours et le ou la responsable politique de la ville ayant organisé la conférence l'année précédente. La présidence a la fonction de représentation politique



du réseau. Les coprésidents font partie du Comité de direction de l'OIDP. L'objectif est de profiter du capital politique de la ville qui vient d'organiser la conférence et de partager le leadership. Il s'agirait donc de présidences de deux ans.

**Claudia Guzmán** demande si cette mesure suppose un changement du statut.

**Marc Serra** répond affirmativement, pour cette raison un vote de l'assemblée est nécessaire.

**Jean Jacques Yapo** est d'accord avec la proposition, mais commente que lorsqu'il y a deux dirigeants, il y en a toujours une qui doit décider, et demande donc si la ville sortante est celle qui continue de diriger, il aimerait clarifier cela avant de passer au vote.

**Marc Serra** précise qu'il s'agit d'une proposition de coprésidence, qu'il n'y a personne au-dessus de l'autre et qu'en pratique, elle ne devrait pas générer de conflits car ce seront toujours deux villes de continents différents.

La **présidente Clara Brugada** soumet au vote de l'assemblée générale la création de la figure de co-présidence de l'OIDP qui sera constituée de la présidence sortante.

**Votation** : approuvé par la majorité (0 votes contre, 1 abstention, le reste des votes en faveur)

**ACCORD 4**: création de la présidence composée de deux coprésidents: le ou la responsable politique de la ville organisant la conférence de l'année en cours et le ou la responsable politique de la ville ayant organisé la conférence l'année précédente.

Le **secrétaire général** donne la parole au secrétariat mondial de CGLU.

**Pablo Fernández Marmisolle**, chef du cabinet du secrétariat général de CGLU, transmet un salut de la présidence et en particulier de la secrétaire générale Emilia Saiz, il réitère le grand enthousiasme de CGLU pour la décision de l'OIDP prise en 2018 à Barcelone de l'intégrer dans le plan d'action, et il souligne qu'il serait illogique que, puisque les deux organisations sont intégrées, l'OIDP ne fasse pas partie des mécanismes d'influence politique de CGLU.

Au congrès mondial de CGLU à Durban, la démocratie locale a de nouveau été positionnée comme l'axe central de son agenda pour les trois prochaines années, avec la paix, la solidarité et la localisation des agendas mondiaux. En outre, l'OIDP peut influencer de nombreux autres thèmes. Le mécanisme proposé pour impliquer l'Observatoire est tout d'abord de formaliser sa participation aux conseils politiques : droit à la ville, gouvernance à plusieurs niveaux, transition écologique et opportunités pour tous. Que la présidence et les membres avec représentation politique puissent être formalisés dans ces conseils politiques, avoir une voix et porter la voix de l'Observatoire. L'objectif est d'avoir un impact sur les agendas mondiaux.

D'un autre côté, CGLU a renouvelé son mandat politique avec le message que les villes doivent écouter les citoyens, et dans ce sens, le Cabinet Public a été créé, les membres de l'OIDP sont invités



à y participer activement. Le but de ces conseils est de formuler des recommandations pour les gouvernements locaux sur une multitude de questions, et les membres de la société civile peuvent y participer.

Concernant l'agenda de CGLU pour 2020, il a un point central dans l'égalité des genres et l'émancipation des femmes et des filles, avec une participation très importante à Pékin + 25, il lance un appel aux maires et aux maires pour faire passer le mot de l'OIDP dans ce débat, également à la société civile pour le suivi. Enfin, il souligne que l'OIDP doit se sentir un pilier du mouvement municipaliste avec une histoire séculaire non seulement à cause d'une question statutaire mais parce qu'après Durban, la démocratie locale est à nouveau au centre du débat. Il rappelle également à Nariño que le chiffre de la protection des élus locaux est en discussion.

### 3.4 Election de la ville siège de la conférence de 2020

La **présidente** annonce que la candidature qui est arrivée formellement dans les temps est celle de la ville de Cocody en Côte d'Ivoire.

**Sylvain Boka**, adjoint au secrétariat général de la mairie de la Cocody, présente la candidature. Est également présente la 3ème adjointe au maire, Mme **Patricia Awa Ouassenan**. Ils présentent la candidature pour l'organisation de la 20ème conférence de l'OIDP en 2020. Dans un premier temps ils présentent l'histoire de la ville, son organisation politique, le maire actuel Jean-Marc Yacé est en fonction depuis presque un an. Il explique également le contexte géographique et les potentiels économiques de la ville en raison de ses infrastructures de transports et de services. La ville abrite des universités et grandes institutions de l'Etat. Il présente certains lieux où la conférence pourra se tenir et affirme que la ville dispose de toutes les commodités et espaces nécessaires à l'organisation d'une telle conférence.

Par ailleurs, il affirme que l'action de la mairie actuelle est ancrée dans des dynamiques de participation citoyenne, la mairie a instauré divers comités et conseils de citoyens sur différentes thématiques locales. Ils étudient également la possibilité d'implanter un budget participatif. Cocody est habituée à organiser et accueillir de grandes conférences avec le soutien du gouvernement national. La date proposée est juillet ou août 2020.

La délégation de Cocody présente une vidéo de la ville.

**Bachir Kanouté**, au nom des membres africains, il souhaite que l'événement soit organisé par tous les membres et pays africains.

La **présidente Clara Brugada** soumet la candidature Cocody au vote de l'assemblée.

**Votation** : approuvé à l'unanimité

**ACCORD 5**: la ville de Cocody, Côte d'Ivoire, organisera la conférence de l'OIDP en 2020 et assumera la présidence du réseau.

La **présidente Clara Brugada** félicite la nouvelle présidence et leur souhaite une grande réussite.

### 3.5 Conférences au-delà de 2020



Le **secrétaire général Marc Serra** fait une introduction brève pour souligner la difficulté d'organiser le travail de l'OïdP année par année et propose une planification sur un plus long terme. Ainsi, un calendrier se présente, pour 2020 la ville de Cocody est confirmée, pour 2021 les candidatures sont ouvertes (en principe pour des villes non européenne ou africaine), en 2022 il y a Grenoble en France, 2023 est ouvert pour une ville non européenne, et pour 2024 nous devrions compter sur la candidature de Valongo au Portugal.

**Pascal Clouaire** conseiller de Grenoble, il considère qu'il s'agit d'une bonne idée de disposer d'un calendrier sur le long terme. 2022 sera une année importante pour la ville de Grenoble. Il s'agit d'une candidature européenne dans un moment politique difficile pour le continent, avec la montée de l'extrême droite et des populismes, 2022 coïncide également avec la capitale verte européenne et donc avec le thème proposé : démocratie participative et changement climatique. Grenoble a aussi une histoire pertinente, c'est en effet la ville d'où a débuté la Révolution Française quand a été rédigé la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, des premières mutuelles de France, de même que les mouvements ouvriers et politiques. Elle a aussi une histoire concernant les initiatives d'autogestion et de politiques sociales, et travaille en réseau avec les autres villes de France et du monde. En tant que ville de montagne, les habitants vivent avec les effets du changement climatique et cherchent une transition énergétique qui doit se réaliser communément, de manière démocratique. Ils veulent analyser conjointement dans quelle mesure la démocratie consiste en un élément clé dans la lutte contre le changement climatique.

La **présidente Clara Brugada** soumet la candidature de Grenoble pour l'organisation de la 22ème conférence de l'OïdP en 2022 au vote de l'assemblée.

Votation : approuvé à l'unanimité

**ACCORD 6** : la ville de Grenoble, France, organisera la conférence de l'OïdP en 2022 et assumera la présidence du réseau.

**Margarita Sierra**, Secrétariat de l'aménagement et de participation citoyenne du gouvernement de l'Etat de Jalisco, elle explique qu'ils disposent d'un plan étatique transversal de gouvernance et de culture de la paix et qu'ils détiennent de grandes avancées en termes de politiques de participation. Ils s'offrent pour organiser la conférence en 2023, ils n'ont pas encore de thème mais ont une volonté ferme.

**Marc Serra** prend note et propose que, pour la prochaine assemblée Générale, une candidature formelle soit présentée pour pouvoir être votée.

**Camilo Romero** informe que la municipalité de Villavicencio dans le département de Meta, Colombie, est aussi intéressé pour organiser la conférence en 2021 sous le thème de la nouvelle citoyenneté et nouvelle démocratie.

La **présidente** prend note et renvoie également à la nécessité de formuler une candidature formelle pour la prochaine assemblée.

**Gisela Signorelli** de Rosario annonce que la ville argentine présentera une candidature formelle pour 2021.

**Miguel Graça** de la ville de Lisbonne, annonce que la capitale portugaise sera capitale verte en 2021, avant Grenoble, et que son budget participatif sera alloué à cette thématique.



La **présidente** annonce que l'assemblée passera au cinquième point directement afin de voter la déclaration finale.

### 5) Déclaration finale

La **présidente** lit les points de la déclaration finale :

1. Inscrire localement et mondialement la voix des villes et collectivités locales engagées à réaliser le droit à la ville, le droit à vivre dans des villes plus humaines, habitables, démocratiques, justes et solidaires pour tous et toutes ses habitants et habitantes, face à son utilisation comme marchandise.
2. Exercer la démocratie dans tout son sens, garantir aux citoyens de décider, réaliser leur droit à la participation, gouverner avec les citoyens et en faire de véritables acteurs dans la vie actuelle et future de leurs villes, y compris les minorités tels que les enfants, les jeunes, les femmes pour une égalité effective.
3. Garantir aux citoyens et communautés locales l'exercice de leurs droits et leur participation à l'aménagement, à la gestion et à la jouissance de nos villes, en nous engageant à promouvoir en permanence la construction collective (co-construction) des villes et métropoles participatives, inclusives, équitables, habitables, durables, solidaires et agréables pour toutes les personnes qui y habitent et transitent.
4. Garantir des instruments de démocratie directe et participative qui renforcent et qualifient la démocratie, la participation des citoyens et citoyennes ainsi que leur intervention effective dans les orientations et décisions présentes et futures des villes, pour un projet de ville par et pour tous et toutes.
5. Approfondir la participation citoyenne en tant qu'outil pour promouvoir des quartiers et des villes plus sûrs, s'attaquer aux causes de l'insécurité, créer des liens communautaires et promouvoir une culture de paix et de défense des droits humains.
6. Encourager le rôle des réseaux, organisations et gouvernements dans la promotion de la démocratie participative, des droits humains et du droit à la ville.
7. L'engagement à réaliser les Objectifs de Développement Durable qui reconnaissent la participation citoyenne et l'amélioration de la démocratie, ainsi que la garantie de l'adoption, à tous les niveaux, des décisions inclusives, participatives et représentatives dans le cadre des objectifs liés à l'ODD 16 sont réaffirmés ; de même que l'engagement soulevé dans la section 41 du Nouvel Agenda Urbain, d'établir des mécanismes institutionnels, politiques, juridiques et financiers afin d'élargir les processus, les méthodologies et les plateformes inclusives qui permettent une participation citoyenne effective dans la prise de décision, l'aménagement, le suivi et le contrôle de la publication.
8. Pour la bonne exécution de ces actions, les collectivités locales doivent s'engager à leur tour à défendre et à renforcer l'autonomie locale, leurs compétences, capacités et ressources de



manière articulée et en collaboration avec d'autres gouvernements locaux, régionaux et nationaux, ainsi qu'avec les organisations internationales, dans la mesure du possible.

9. Est réaffirmé l'engagement à la déclaration contre la répression des personnes ayant le statut d'élus locaux qui, dans trop de pays, sont persécutées pour des raisons politiques et ainsi éviter la judiciarisation de la politique.
10. Enfin, garantir, dans le cadre de leurs compétences, l'exercice progressif de tous les droits de humains et citoyens contenus dans le droit à la ville, en réalisant la souveraineté et le pouvoir des peuples sur leurs territoires de vie et leur gouvernements légitimement élus

**Camilo Romero** souhaite ajouter le point concernant la protection des élus locaux persécutés dans l'exercice de leur mandat.

**Djamel Sandid** demande à faire une référence aux mouvements qui prennent forme dans le monde entier, en solidarité avec les peuples qui demandent plus de démocratie.

**Clara Brugada.** c'est important de faire refléter la solidarité de cette assemblée avec les mouvements populaires qui ont lieu dans de nombreuses villes du monde.

**Calisto Cossa** attire l'attention sur le sujet de la langue, il est nécessaire d'être plus inclusifs envers les membres qui parlent portugais.

**Claudia Guzmán** affirme que, en accord avec les assemblées précédentes, l'objectif n'est pas de politiser le réseau mais d'accompagner les bonnes pratiques de démocratie directe et participative, et non pas de supporter des mouvements populaires en particulier.

**Rodrigo Soliz** propose d'ajouter que les collectivités locales doivent faciliter l'accès à l'information et, d'autre part concernant l'intervention précédente, il réitère l'ambiguïté que cela représente d'être solidaire avec des mouvements populaires du fait que dans de nombreux pays ces mouvements ont polarisés la société avec 50% de la population en faveur et 50% s'y opposant.

**Camilo Romero** commente que cet appel est correct et qu'il peut être rédigé de façon à souligner qu'il existe une voix citoyenne qui doit être entendue d'une manière ou d'une autre par les gouvernements.

**Marc Serra** repasse les propositions à incorporer et fait une proposition de consensus. En premier lieu, un point concernant l'engagement à soutenir les élus locaux persécutés pour leurs activités politiques, reprenant la déclaration de l'assemblée précédente.

**Camilo Romero** demande à ajouter les persécutions judiciaires à la déclaration.

**Marc Serra** ajoute un deuxième point qui fait référence aux mouvements populaires, mais prend en compte des interventions dans le sens d'un risque non pas de politisation, mais de partisanerie de l'OIDP. L'OIDP doit défendre la démocratie et la politique locale mais ne pas entrer dans des conflits concrets, défendre des mouvements qui luttent pour davantage et une meilleure démocratie. Il lit une proposition : "solidarisation avec les mouvements populaires et sociaux du monde entier et le droit de tous les citoyens à promouvoir la démocratie locale et la coexistence pacifique". Et



concernant l'accès à l'information il propose : "les collectivités locales doivent promouvoir l'accès à la l'information, à la transparence, à un gouvernement ouvert et à la reddition des comptes".

**Calisto Cossa:** le thème de la langue

**Marc Serra:** nous prenons en compte l'engagement de traduire les documents en portugais, ce qui se reflète dans le compte-rendu de l'assemblée et non dans la déclaration finale

**Diego García** propose d'ajouter la responsabilité politique au point sur le gouvernement ouvert

**Clara Brugada** d'accord pour l'ajouter.

**Camilo Romero** demande à ce que les mouvements populaires et sociaux soient pris en compte, ce qui est plus inclusif.

**Marc Serra** l'ajoute.

**Votation** : approuvé à l'unanimité

**ACCORD 7:** adoption de la déclaration finale de la XIXème Conférence de l'OIDP.

#### **4) Plan de travail**

**Clara Brugada** annonce que l'assemblée passe à la discussion du plan de travail, un point qui a été reporté en raison de la nécessité d'approuver la déclaration finale avant.

**Marc Serra** annonce que le secrétaire technique fera une brève présentation mais qu'en tout cas c'est un plan de travail de continuité. Et que nous continuons à avoir l'Agenda pour la démocratie locale comme cadre de référence.

**Adrià Duarte** demande à ce que les participants signent la liste des accréditations de l'Assemblée pour le compte rendu. Il explique ensuite que les membres ont été invités à collaborer à l'élaboration du plan de travail et présente les objectifs et priorités stratégiques. Les objectifs sont de renforcer les propres actions de l'OIDP en tant qu'observatoire, de développer le réseau et d'améliorer son utilité, et d'encadrer certaines des actions de l'OIDP dans le réseau de CGLU. Concernant les priorités stratégiques, il y a quatre points : communication et sensibilisation ; évaluation des pratiques ; le renforcement et l'expansion du réseau ; l'apprentissage par la coopération décentralisée et les actions conjointes.

En ce qui concerne les priorités thématiques, l'objectif est de concentrer l'action de l'OIDP sur des questions spécifiques pour être plus efficace, les priorités qui ont été proposées sont :

- Participation citoyenne et changement climatique
- Budget participatif pour les jeunes, participation citoyenne des jeunes
- Cadres juridiques pour institutionnaliser les politiques participatives dans les gouvernements locaux
- Législation nationale pour les politiques participatives



- Mécanismes de démocratie locale tenant compte de la diversité des individus à travers des tirages au sort
- Genre et participation citoyenne
- Innovation démocratique

Ces sujets ont été proposées par divers membres et l'idée est que le secrétariat technique assume deux thèmes pour sa ligne de travail et que les autres priorités thématiques soient assumées par d'autres gouvernements locaux à travers des groupes de travail ou servent de référence pour le programme de la prochaine conférence.

**Clara Brugada** propose de voter pour choisir les thèmes pour lesquels il y a le plus d'engagement, les thèmes c) et d) se rejoignent.

**Andrés Falck** dit qu'en ayant un calendrier à plus long terme, plus de deux thèmes pourraient être choisis.

**Marc Serra** dit que nous disposons de six sujets qui nous intéressent tous, que nous pouvons intégrer les six questions, mais que deux seront prioritaires pour le secrétariat technique, et les autres seront dynamisés par le biais de groupes de travail. Il propose que chaque membre dispose de deux voix pour choisir les sujets et ainsi sélectionnons les deux qui ont le plus de voix.

**Miguel Graça** suggère que les membres disposent de maximum deux votes pour pour éviter de voter pour tous les thèmes.

**Clara Brugada** énumère les thèmes et demande qui vote en faveur des deux qui seront assumés par le secrétariat technique :

- Participation citoyenne et changement climatique 23 votes
- Budget participatif et participation des jeunes 3 votes
- Cadres juridiques pour la participation citoyenne 6 votes
- Mécanismes de démocratie locale tenant compte de la diversité des individus à travers des tirages au sort 5 votes
- Genre et participation citoyenne 15 votes
- Innovation démocratique 8 votes

**ACCORD 8** : les deux thèmes de travail prioritaires pour le secrétariat technique sont “participation citoyenne et changement climatique” et “genre et participation citoyenne”.

**Marc Serra** demande aux membres qui ont proposé les autres sujets à s'engager à diriger les autres sujets, et les invite à communiquer par courrier électronique avec le secrétariat technique.

**Clara Brugada** annonce la clôture de l'assemblée et invite le secrétaire général à prononcer quelques mots.



**Marc Serra** remercie l'attitude respectueuse et déterminée des membres lors de cette assemblée, il indique que c'est aussi comme ça que se construit la démocratie.

**Clara Brugada** invite les membres à une photo de groupe.

## **RÉSUMÉ DES ACCORDS ADOPTÉS**

**ACCORD 1** : les antennes sont dirigées par les collectivités locales mais cherchent la participation active des organisations de la société civile.

**ACCORD 2** : pour établir de nouvelles antennes, des procédures de dialogue au niveau étatique ou régional doivent être instaurés et une candidature formelle doit être présentée au secrétariat général avec le soutien de la majorité simple des membres de l'état ou de la région.

**ACCORD 3** : pour formaliser un nouveau membre promoteur, il doit envoyer une lettre officielle du maire au secrétariat général.

**ACCORD 4** : création de la présidence composée de deux coprésidents : le ou la responsable politique de la ville organisant la conférence de l'année en cours et le ou la responsable politique de la ville ayant organisé la conférence l'année précédente.

**ACCORD 5** : la ville de Cocody, Côte d'Ivoire, organisera la conférence de l'OïdP en 2020 et assumera la présidence du réseau.

**ACCORD 6** : la ville de Grenoble, France, organisera la conférence de l'OïdP en 2022 et assumera la présidence du réseau.

**ACCORD 7** : adoption de la déclaration finale de la XIXème Conférence de l'OïdP.

**ACCORD 8** : les deux thèmes de travail prioritaires pour le secrétariat technique sont "participation citoyenne et changement climatique" et "genre et participation citoyenne".

## **CALENDRIER DES FUTURES CONFÉRENCES**

2020 **Cocody**, Côte d'Ivoire, Afrique

2021 pré candidatures de Rosario, Argentine, et Villavicencio, Colombie, Amérique du Sud

2022 **Grenoble**, France, Europe

2023 pré candidatures de l'Etat de Jalisco, Mexique, Amérique du Nord

2024 pré candidature de Valongo, Portugal, Europe